



## Financement

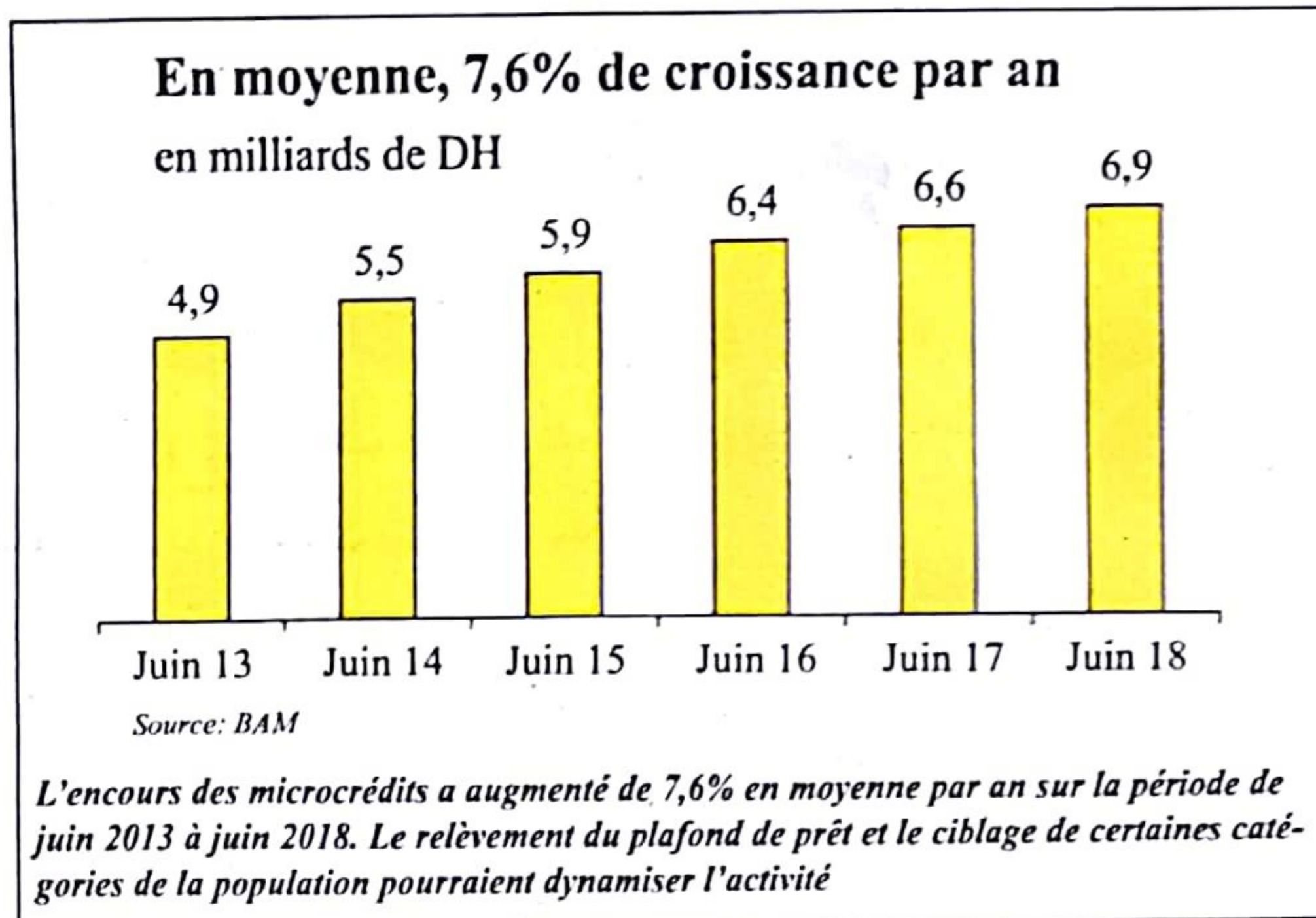
# Le microcrédit veut changer d'échelle

- Le plafond des prêts relevé à 150.000 DH

- 100.000 TPE hors périmètre jusqu'ici pourraient être couvertes

- Un mécanisme de garantie en cours de mise en place

Si la croissance du crédit bancaire est atone ces dernières années, la situation est différente à l'étage inférieur. L'encours des prêts accordés par les associations de microcrédit a progressé de 38% en cinq ans (7,6% en moyenne par an) pour atteindre 6,9 milliards de DH à fin juin 2018. Ces crédits destinés aux personnes et structures qui n'ont pas accès au prêt bancaire pourraient



aux banques et dont la demande n'est pas aujourd'hui couverte par le microcrédit. Potentiellement, 100.000 micro entreprises sont susceptibles d'être enrôlées

sation des données clients et une évaluation du risque qui se rapproche de celle des banques. En fonction du risque, les prêteurs vont exiger des garanties. «Elles seront symboliques, mais elles vont évo-

luer dans le temps», relève un dirigeant d'une institution financière. Le microcrédit doit son succès à la proximité de l'offre et à des exigences moins draconiennes pour l'obtention d'un prêt qu'à la banque. L'enjeu pour les associations sera de garder ces atouts sans compromettre leur continuité. Un mécanisme de garantie des microcrédits est en cours de mise en place pour faciliter l'accès à cette source de financement.

Malgré des taux d'intérêt relativement élevés, les remboursements restent corrects comparés au crédit bancaire. Le taux des créances en souffrance s'est établi à 3,3% en 2017. Il se situe à 9,4% pour les sociétés de financement et à 7,5% pour les banques sur la même période.

En volume, les impayés se sont fixés à 220 millions de DH à fin 2017 en hausse de 20%. Cette dégradation est principalement imputée aux effets de la sécheresse de 2016 sur les revenus des emprunteurs. □

F. Fa.



Malgré des taux d'intérêt relativement élevés, les remboursements du microcrédit restent corrects comparés au crédit bancaire. Le taux de créance en souffrance s'est établi à 3,3% en 2017. Il se situe à 9,4% pour les sociétés de financement et à 7,5% pour les banques (Ph. Bziouat)

connaître une nouvelle impulsion avec le relèvement du plafond de prêt de 50.000 à 150.000 DH. Cette évolution permettra aux associations de couvrir une population d'entreprises qui ne peut s'adresser

par les associations de microcrédit. Cet aménagement réglementaire suppose aussi pour les institutions financières une mise à niveau de leurs process. Il faudra s'attendre à un peu plus de formali-